

**Nom commercial du produit :** Clear  
**Mise à jour :** 18.11.2019  
**Date d'édition :** 27-11-2019

**Version :** 1.0.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Clear (Clear)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Combustible liquide pour appareils mobiles de chauffage. Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

#### Usages déconseillés

Ce produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que les applications mentionnées ci-dessus

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Toyotomi Europe Sales B.V.

**Rue :** Huygensweg 10

**Code postal/Lieu :** 5466 AN Veghel

**Téléphone :** +31 (0)413-820295

**Télécopie :**

**Contact pour informations :** Email: info@toyotomi.eu

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (0)14 58 45 45 (BIG)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Asp. Tox. 1 ; H304 - Danger par aspiration : Catégorie 1 ; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Danger pour la santé (GHS08)

##### Mention d'avertissement

Danger

##### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HYDROCARBURES, C11-C16, N-ALCANES, ISOALCANES, AROMATIQUES < 2%

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2%

##### Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Clear  
Mise à jour : 18.11.2019  
Date d'édition : 27-11-2019

Version : 1.0.0

P331 NE PAS faire vomir.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales/nationales.

### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3 Autres dangers

Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat. Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion. L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.4 Indications diverses

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119456620-43 ; Numéro d'identification UE : 649-422-00-2

Poids :  $\geq 20 - \leq 80$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

HYDROCARBURES, C11-C16, N-ALCANES, ISOALCANES, AROMATIQUES < 2% ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2120085325-55 ; N°CAS : 1809170-78-2

Poids :  $\geq 20 - \leq 80$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

**Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH**

Aucune

**Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH**

Aucune

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Consulter impérativement un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Changer les vêtements souillés ou mouillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

#### En cas d'ingestion

Consulter impérativement un médecin. NE PAS faire vomir.

**Nom commercial du produit :** Clear  
**Mise à jour :** 18.11.2019  
**Date d'édition :** 27-11-2019

**Version :** 1.0.0

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2)

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Produits de combustion dangereux

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

#### 5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

###### Équipement de protection

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

###### Procédures d'urgence

If the product contaminates lakes, rivers or sewages, inform appropriate authorities in accordance with local regulations.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

##### Pour le nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable Matériau absorbant, organique

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage



Nom commercial du produit : Clear  
Mise à jour : 18.11.2019  
Date d'édition : 27-11-2019

Version : 1.0.0

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat.

#### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration.

##### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Lors de travaux de remplissage, de transvasement ou de dosage ou encore de prélèvement d'échantillons, utiliser dans la mesure du possible: Dispositifs fermés

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conservier les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Matériel adéquat pour récipients/installations: Acier inoxydable Polyéthylène Matériel inadéquat pour récipients/installations: Caoutchouc butyle

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Combustible liquide pour appareils mobiles de chauffage.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2%

Type de valeur limite (pays d'origine) RCP - TWA ( GLOB )

:  
Paramètre : Vapour. Total Hydrocarbons  
Valeur seuil : 1200 mg/m<sup>3</sup> / 165 ppm  
Remarque : Source: Supplier  
Version : 08-10-2018

HYDROCARBURES, C11-C16, N-ALCANES, ISOALCANES, AROMATIQUES < 2% ; N°CAS : 1809170-78-2

Type de valeur limite (pays d'origine) RCP - TWA ( GLOB )

:  
Paramètre : Vapour. Total Hydrocarbons  
Valeur seuil : 1050 mg/m<sup>3</sup>  
Version : 12-08-2014

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage



##### Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés

##### Remarque

Normes DIN/EN DIN EN 166

##### Protection de la peau

##### Protection des mains

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**TÖYÖTÖMI**  
Premium heating liquids

Nom commercial du produit : Clear  
Mise à jour : 18.11.2019  
Date d'édition : 27-11-2019

Version : 1.0.0



**Modèle de gants adapté :** Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

**Matériau approprié :** NBR (Caoutchouc nitrile)

**Caractéristiques exigées :** imperméable aux liquides.

**Temps de pénétration (durée maximale de port) :** >480min

**Épaisseur du matériau des gants :** 0,38mm

**Remarque :** Normes DIN/EN DIN EN 420 EN ISO 374

#### Protection corporelle

Vêtement de protection.

**Remarque :** Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Normes DIN/EN DIN EN 14605

#### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

**Appareil de protection respiratoire approprié**

Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140) Appareil avec filtre à particules (EN 143). Demi-masque filtrant (DIN EN 149) Appareil filtrant combiné (EN 14387) Type de filtre A

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Liquide

**Couleur :** Selon le droit fiscal national

**Odeur :** caractéristique

#### Données de sécurité

<b>Température de fusion/plage de fusion :</b>		Techniquement non réalisable
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	203 - 261 °C
<b>température de décomposition :</b>		Aucune donnée disponible
<b>point de congélation :</b>	<	-25 °C
<b>Point éclair :</b>		79 °C
<b>Température d'ignition :</b>	>	200 °C
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>		0,5 Vol-%
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>		7 Vol-%
<b>pression de vapeur :</b>	( 20 °C )	0,2 hPa
<b>Densité :</b>	( 15 °C )	0,763 - 0,804 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )	Négligeable
<b>pH :</b>		Techniquement non réalisable
<b>log P O/W :</b>		4 - 7
<b>Viscosité :</b>	( 40 °C )	1,68 - 1,8 cSt
<b>Seuil olfactif :</b>		Aucune donnée disponible
<b>Densité relative de la vapeur :</b>	( 20 °C )	Aucune donnée

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** Clear  
**Mise à jour :** 18.11.2019  
**Date d'édition :** 27-11-2019

**Version :** 1.0.0

disponible

**Solides inflammables :** Techniquement non réalisable  
**Gaz inflammables :** Techniquement non réalisable  
**Liquides comburants :** Aucune donnée disponible.  
**Propriétés explosives :** Non applicable.

## 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

oxydants puissants

### 10.4 Conditions à éviter

Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques). Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

### 10.5 Matières incompatibles

oxydants puissants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues. à température ambiante

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 ( HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 ( HYDROCARBURES, C11-C16, N-ALCANES, ISOALCANES, AROMATIQUES < 2% ; N°CAS : 1809170-78-2 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 ( HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	DL50 ( HYDROCARBURES, C11-C16, N-ALCANES, ISOALCANES, AROMATIQUES < 2% ; N°CAS : 1809170-78-2 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 5000 mg/kg

**Nom commercial du produit :** Clear  
**Mise à jour :** 18.11.2019  
**Date d'édition :** 27-11-2019

**Version :** 1.0.0

Méthode : OCDE 402  
**Toxicité inhalatrice aiguë**  
Paramètre : LC50 ( HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 5000 mg/m<sup>3</sup>  
Temps d'exposition : 8 h  
Méthode : OCDE 403

### **Effet irritant et caustique**

#### **Iritation primaire de la peau**

légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

#### **Irritation des yeux**

légèrement irritant

#### **Irritation des voix respiratoires**

Ne pas irritant pour les voies respiratoires.

### **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

#### **Cancerogénité**

Cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougeissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

## **11.3 Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

#### **Après absorption**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Toxicité aquatique**

##### **Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson**

Paramètre : LL0 ( HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% )  
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

##### **Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia**

Paramètre : EL0 ( HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EL50 ( HYDROCARBURES, C11-C16, N-ALCANES, ISOALCANES, AROMATIQUES < 2% ; N°CAS : 1809170-78-2 )  
Espèce : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues



**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** Clear  
**Mise à jour :** 18.11.2019  
**Date d'édition :** 27-11-2019

**Version :** 1.0.0

Dose efficace : > 100 mg/l  
Paramètre : EL50 ( HYDROCARBURES, C11-C16, N-ALCANES, ISOALCANES, AROMATIQUES < 2% ; N°CAS : 1809170-78-2 )

Espèce : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Paramètre : LL50 ( HYDROCARBURES, C11-C16, N-ALCANES, ISOALCANES, AROMATIQUES < 2% ; N°CAS : 1809170-78-2 )

Espèce : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : > 100 mg/l

**Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues**  
Paramètre : EL0 ( HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% )  
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : 1000 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

### Décomposition abiotique

#### Décomposition abiotique dans Air

Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

### Biodégradation

Paramètre : Biodégradation ( HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% )  
Inoculum : Biodégradation  
Dose efficace : 69 %  
Temps d'exposition : 28 jour(s)  
Évaluation : Biodégradable.  
Paramètre : Biodégradation ( HYDROCARBURES, C11-C16, N-ALCANES, ISOALCANES, AROMATIQUES < 2% ; N°CAS : 1809170-78-2 )  
Évaluation : Biodégradable.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Partition coefficient n-octanol /water (log P O/W) ( HYDROCARBURES, C11-C16, N-ALCANES, ISOALCANES, AROMATIQUES < 2% ; N°CAS : 1809170-78-2 )  
Concentration : 4,5 - 7  
Paramètre : Partition coefficient n-octanol /water (log P O/W) ( HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, AROMATIQUES < 2% )  
Concentration : > 4  
Aucune information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## 12.6 Autres effets néfastes

Aucune

## 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.



**Nom commercial du produit :** Clear  
**Mise à jour :** 18.11.2019  
**Date d'édition :** 27-11-2019

**Version :** 1.0.0

## Élimination du produit/de l'emballage

### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code de déchet <- (91/689 / CEE) ->: 15 01 02 \* emballages en plastique

Code de déchet <- (91/689 / CEE) ->: 15 01 10 \* emballages contenant des résidus de ou contaminés par des substances dangereuses

Code de déchet <- (91/689 / CEE) ->: 13 07 03 \* autres combustibles (y compris mélanges)

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

##### Autres réglementations (UE)

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

##### Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles

Ce mélange est un COV selon la directive 2010/75 / CE.

##### Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

Ce mélange est un COV selon la directive 2004/42 / CE.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance(s).

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

Hydrocarbons, C11-C16, n-alkanes, iso-alkanes, < 2% aromatics

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

Aucune

### 16.2 Abréviations et acronymes

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** Clear  
**Mise à jour :** 18.11.2019  
**Date d'édition :** 27-11-2019

**Version :** 1.0.0

a.i. = Active ingredient  
ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (US)  
ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
AFFF = Aqueous Film Forming Foam  
AISE = International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (joint project of AISE and CEFIC)  
AOAC = AOAC International (formerly Association of Official Analytical Chemists)  
aq. = Aqueous  
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)  
atm = Atmosphere(s)  
B.V. = Beperkt Vennootschap (Limited)  
BCF = Bioconcentration Factor  
bp = Boiling point at stated pressure  
bw = Body weight  
ca = (Circa) about  
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)  
CEFIC = European Chemical Industry Council (established 1972)  
CIPAC = Collaborative International Pesticides Analytical Council  
CLP = REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures.  
Conc = Concentration  
cP = CentiPoise  
cSt = Centistokes  
d = Day(s)  
DIN = Deutsches Institut für Normung e.V.  
DNEL = Derived No-Effect Level  
DT50 = Time for 50% loss; half-life  
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)  
EC = European Community; European Commission  
EC50 = Median effective concentration  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EU, outdated, now replaced by EC Number)  
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)  
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)  
EU = European Union  
EWC = European Waste Catalogue  
FAO = Food and Agriculture Organization (United Nations)  
GIFAP = Groupement International des Associations Nationales de Fabricants de Produits Agrochimiques (now CropLife International)  
h = Hour(s)  
hPa = HectoPascal (unit of pressure)  
IARC = International Agency for Research on Cancer  
IATA = International Air Transport Association  
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition  
IMDG Code = International Maritime Dangerous Goods Code  
IMO = International Maritime Organization  
ISO = International Organization for Standardization  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IUPAC = International Union of Pure and Applied Chemistry  
kg = Kilogram  
Kow = Distribution coefficient between n-octanol and water  
kPa = KiloPascal (unit of pressure)  
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms  
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms  
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit  
LOAEL = Lowest observed adverse effect level  
mg = Milligram  
min = Minute(s)  
ml = Milliliter  
mmHg = Pressure equivalent to 1 mm of mercury (133.3 Pa)  
mp = Melting point  
MRL = Maximum Residue Limit

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** Clear  
**Mise à jour :** 18.11.2019  
**Date d'édition :** 27-11-2019

**Version :** 1.0.0

MSDS = Material Safety Data Sheet  
n.o.s. = Not Otherwise Specified  
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (US)  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No observed effect concentration  
NOEL = No Observable Effect Level  
NOx = Oxides of Nitrogen  
OECD = Organization for Economic Cooperation and Development  
OEL = Occupational Exposure Limits  
Pa = Pascal (unit of pressure)  
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic  
pH = -log10 hydrogen ion concentration  
pKa = -log10 acid dissociation constant  
PNEC = Previsible Non Effect Concentration  
POPs = Persistent Organic Pollutants  
ppb = Parts per billion  
PPE = Personal Protection Equipment  
ppm = Parts per million  
ppt = Parts per trillion  
PVC = Polyvinyl Chloride  
QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship  
REACH = Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals (EU, see NCP)  
SI = International System of Units  
STEL = Short-Term Exposure Limit  
tech. = Technical grade  
TSCA = Toxic Substances Control Act (US)  
TWA = Time-Weighted Average  
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative  
WHO = World Health Organization = OMS  
y = Year(s)

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Aucune

**16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune information disponible.

**16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**16.6 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.7 Informations complémentaires**

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.